

Dossier suivi par Flora MOROSINOTTO - instructeur ADS, PETR Pays du Sundgau

DESCRIPTION DE LA DEMANDE

Dossier déposé le 15 Juillet 2020 et complété le 14 Septembre 2020

Affiché en mairie le 05/11/2020

Pétitionnaire : Monsieur PASCAL BERTHAULT

Demeurant : 4 RUE SEPTERGASS
68580 UEBERSTRASS

Objet : Rénovation et extension d'un hangar non clos

Sur un terrain sis : 4 SEPTERGASS, UEBERSTRASS
Cadastré : section 14 parcelle 265

Référence dossier


N ° PC 068340 20 E0003

MADAME LE MAIRE D'UEBERSTRASS

Vu la demande de Permis de construire susvisée,
Vu les pièces complémentaires reçues en date du 14/09/2020,
Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L.421-1 et suivants, R.421-1 et suivants,
Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 15/02/2019.

ARRETE

ARTICLE 1 : Le Permis de construire est accordé pour le projet décrit dans la demande susvisée.

UEBERSTRASS le 5.11.2020
Le Maire,

Marie-Cécile Robin

La présente décision est transmise au représentant de l'État dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.

Observations :

- La non conformité des travaux aux dispositions du présent arrêté de Permis de construire entraînerait l'application de l'article R.462-9 du Code de l'Urbanisme et exposerait le constructeur aux sanctions pénales en vigueur.
- Les prescriptions résultant de législations autres que celles relevant du Code de l'Urbanisme seront contrôlées par les services compétents et leur non-respect sera sanctionné selon les dispositions qui les régissent.
- L'attention du pétitionnaire est attirée sur le fait que la commune est concernée par l'aléa retrait-gonflement des argiles et qu'il lui appartient de prendre toutes dispositions constructives permettant de prévenir le risque. Pour plus d'informations, consulter le site www.georisques.gouv.fr